



# Ville de Cerny

## Essonne

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE

#### DÉCISION N° 39/2025 – 9.1

Date : 15 décembre 2025

Objet : **CONTRAT DE MAINTENANCE ET D'HEBERGEMENT AVEC BIBLIX SYSTEMES**

Un logiciel installé à la médiathèque au mois de novembre 2016 permet la gestion via internet des ouvrages.

Son contrat de maintenance arrive à échéance le 31 décembre 2025.

Il y a lieu de le renouveler.

Le montant de la maintenance et de l'hébergement s'élève à 234,92 euros HT soit 281,90 € TTC.

En application de la délibération du Conseil Municipal du 28 mai 2020 portant délégation d'attributions au Maire, conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales.

Le Maire,

#### DÉCIDE

**de signer le contrat de maintenance et d'hébergement avec la société «BIBLIX SYSTEMES»,** représentée par Monsieur SAMY, son directeur, dont le siège social est à MOISSY CRAMAYEL (77) – 701, avenue de Jatteau, d'un montant de 234,92€ HT soit 281,90 € TTC.

Le contrat est conclu pour une durée de douze mois à compter de la date de sa signature, renouvelable par périodes annuelles deux fois, soit jusqu'au 31 décembre 2028, sauf dénonciation par lettre recommandée avec accusé de réception, trente jours avant l'échéance annuelle.

Pour extrait conforme,  
Marie-Claire CHAMBARET  
Maire de Cerny

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Chambaret".

